



OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE DE LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

ÚRAD PRIEMYSELNÉHO VLASTNÍCTVA SLOVENSKEJ REPUBLIKY

Švermova 43, 974 04 Banská Bystrica, Slovenská republika

Banská Bystrica 17.10.2022

MOZ 1401556/ M-265-2022

DECISION

L'Office de la Propriété industrielle de la République slovaque, conformément à l'article 5 du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et en vertu de l'article 5 alinéa 1 lettre b) et c) de la Loi nationale sur les marques N° 506/2009 du Recueil des lois telle que modifiée en dernier lieu

a refusé la protection

de l'enregistrement international N° **1401556** du titulaire Primal Pet Foods, Inc., 535 Watt Drive, Suite B, Fairfield CA 94534, US, représenté par le mandataire Mike L. Rodenbaugh, RODENBAUGH LAW , 548 Market St. – Box 55819, San Francisco CA 94104 (US), sur le territoire de la République slovaque pour tous les produits.

Motifs du jugement:

L'Office a prononcé le refus provisoire fondé sur l'examen d'office le 30/05/2022 et il l'a notifié au titulaire de l'enregistrement international susmentionné par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle de Genève (art. 5, alinéa 3, et 4 du Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques). Le titulaire n'a pas supprimé dans le délai stipulé au 30/08/2022 les imperfections exprimées dans le refus provisoire et pour cette raison l'Office a décidé, comme il est mentionné dans le dispositif de la présente décision.

Voies de droit:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant l'Office de la Propriété industrielle de la République slovaque selon l'article 40, alinéa 1 de la Loi N° 506/2009 du Recueil des lois, telle que modifiée en dernier lieu dans le délai de **30 jours** après la remise de la présente décision par un mandataire agréé. Recours présenté à temps a un effet suspensif. Cette décision peut être, après l'épuisement de toutes les voies de recours ordinaires, réexaminée par le tribunal administratif suite à la requête administrative conformément à l'article § 177 du Code de procédure judiciaire administrative N° 162/2015 du Recueil des lois.

Zdenka Hajnalová
Directrice de la Section des marques,
des dessins et modèles industriels

Destinataire:

Primal Pet Foods, Inc.
535 Watt Drive, Suite B
United States of America